

8928-15

CENTRE PRÉ-ARCHIVAGE  
1982 11 80  
M.T.M.S.R.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL  
INTERVENUE ENTRE



CENTRE HOSPITALIER GRACE DART  
NOM DE L'ETABLISSEMENT

Association des Techniciens en Diététique du Québec Inc.  
NOM DU SYNDICAT

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: CENTRE HOSPITALIER GRACE DART  
(EMPLOYEUR)

6085 est Sherbrooke Montréal H1N 1C2  
(ADRESSE)

ET: Association des Techniciens en Diététique du Québec Inc.  
(ASSOCIATION ACCREDITÉE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 4 juin 1982.

Numéro du dossier d'accréditation: M-8928-15

Le nombre de salariés régis par cette convention est de: 1.

Les parties ont signé le présent document le 28 juin 1982.

POUR L'EMPLOYEUR

*[Signature]*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

POUR L'ASSOCIATION

*[Signature]*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

EN FOI DE QUOI,

les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs  
représentants autorisés ce 28 juin 1982 à Montréal.

Association des Techniciens en  
Diététique du Québec Inc.  
NOM DU SYNDICAT

CENTRE HOSPITALIER GRACE DART  
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

Louise Trépanier

[Signature]